

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du vendredi 10 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Yves **BIOULAC**, Maire.

**Présents** : Mme AUGADE Corinne, M. VOLPELIER Nicolas, Mme CAZES Françoise, Mme ROZIERES Magalie, Mme FROMENT Martine, M. VASSEUR Marc, M. AFFRE Gérard et Mme VILLARET Marianne.

**Absents excusés** : M. CANTARGEL Michel a donné pouvoir à M. BIOULAC Yves.

Monsieur Alexandre DALLO ne peut participer à cette séance du Conseil Municipal en raison des travaux de récolte saisonniers.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Désignation du délégué titulaire et des suppléants pour les élections sénatoriales
- Contrat de travail temporaire d'été
- Délibération pour annuler la délibération N°191206-04 concernant l'attribution de compensation 2019.
- Tableau récapitulatif de toutes les indemnités, délibération.
- Questions diverses.
  
- **Désignation du délégué titulaire et des suppléants pour les élections sénatoriales**

Les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2020 à Rodez. La mairie doit désigner un délégué titulaire et 3 délégués suppléants pour porter le vote de Saint Saturnin de Lenne.

Monsieur BIOULAC propose d'être titulaire et propose trois suppléants :

- Monsieur AFFRE Gérard
- Mme AUGADE Corinne
- Mme CAZES Françoise

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour chaque délégué. Les résultats du vote sont les suivants :

#### Election du délégué titulaire

**Monsieur BIOULAC Yves :**

Nombre de votants : 10

Bulletins blancs ou nuls : 0

Votes pour : 10

Votes contre : 0

Monsieur BIOULAC Yves a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants

**Monsieur AFFRE Gérard**

Nombre de votants : 10

Bulletins blancs ou nuls : 0

Votes pour : 10

Votes contre : 0

Monsieur AFFRE Gérard a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

**Mme AUGADE Corinne**

Nombre de votants : 10

Bulletins blancs ou nuls : 0

Votes pour : 10

Votes contre : 0

Madame AUGADE Corinne a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

**Mme CAZES Françoise**

Nombre de votants : 10

Bulletins blancs ou nuls : 0

Votes pour : 10

Votes contre : 0

Madame CAZES Françoise a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

- **Contrat de travail temporaire d'été**

Suite au changement de Maire et face à la nécessité de procéder à un rangement de l'ensemble des archives courantes de la Mairie ainsi que mise à jour du plan du cimetière, le Maire propose le recrutement d'une personne pour quelques semaines pour l'été 2020.

Après discussion, cette décision est arrêtée à l'unanimité des membres présents. Mademoiselle Laura VOLPELIER assurera ce surcroît d'activité dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée de 1 mois du 20 juillet au 17 août à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

- **Délibération pour annuler la délibération N°191206-04 concernant l'attribution de compensation 2019**

Monsieur Gérard AFFRE, ancien maire de la commune, indique que sur les recommandations de la Communauté de Communes, la Municipalité de Saint Saturnin avait renoncé à percevoir les Allocations Compensatrices d'investissements pour les activités scolaires relevant de la compétence de la municipalité.

Il s'avère à ce jour que malgré la fermeture de l'école primaire de Saint Saturnin de Lenne, la charge scolaire reste importante pour la Municipalité, celle-ci devant participer aux frais de fonctionnement de l'école Primaire de Pierrefiche-Saint Martin de Lenne dans le cadre des regroupements pédagogiques.

Dès lors, il paraît impossible de renoncer à cette Allocation Compensatrice.

Monsieur le Maire, Yves Bioulac propose donc au Conseil Municipal d'annuler la délibération du Conseil Municipal en date 06 décembre 2019 afin de continuer à percevoir de la part de la Communauté de Communes cette allocation compensatrice.

Après discussion, cette décision est adoptée à l'unanimité.

- **Tableau récapitulatif de toutes les indemnités, délibération.**

La préfecture nous demande un tableau récapitulatif de toutes les indemnités

	Nom-Prénom	Taux maximal	Montant des Indemnités brut mensuel
M. Le Maire	BIOULAC Yves	25,50 %	991,80 €
1 <sup>er</sup> adjoint	AUGADE Corinne	9,9 %	385,05 €
2 <sup>nd</sup> adjoint	VOLPELIER Nicolas	9,9 %	385,05 €
3 adjoint	CANTAGREL Michel	9,9%	385,05 €

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des résultats de l'inspection réalisée par l'académie sur le site de l'Association « une école pour Saint Saturnin de Lenne » le 27 janvier 2020 et transmise à la mairie le 17 juin 2020.

Il en ressort d'importantes difficultés pour satisfaire aux exigences de l'Education Nationale dans le cadre d'un projet pédagogique hors contrat avec l'Etat.

De par ailleurs, il rappelle l'interdiction formelle pour les municipalités de développer ou de financer des établissements scolaires hors contrat avec l'Etat.

En l'absence d'autres questions diverses, le Maire clôt la séance à 21 H 45.